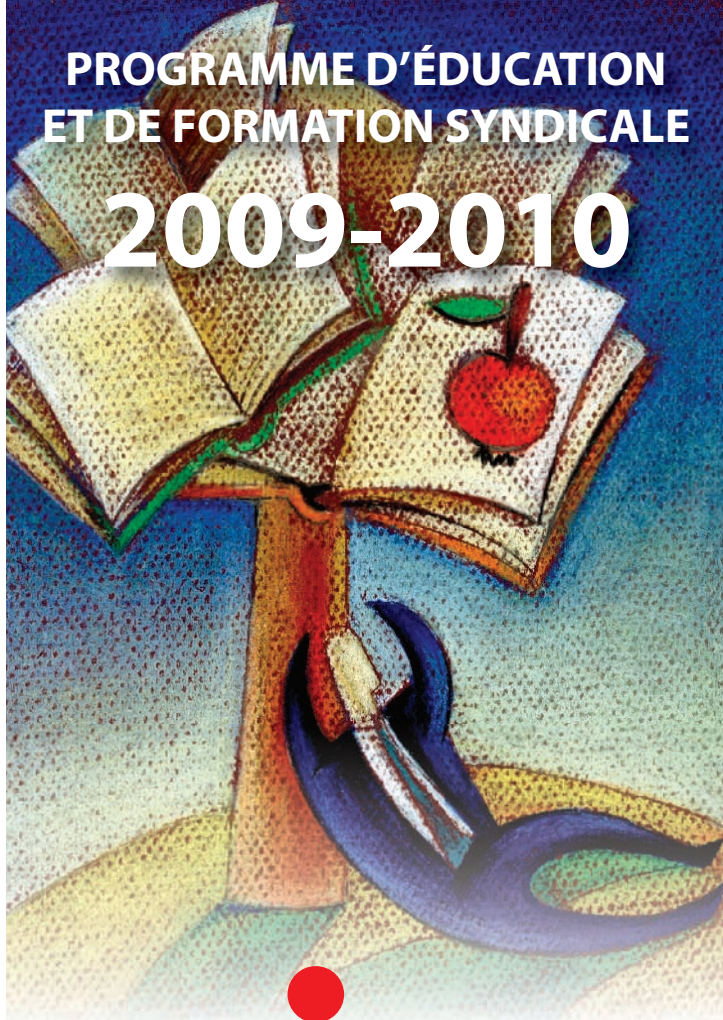


PROGRAMME D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION SYNDICALE

2009-2010



« L'éducation syndicale
pour faire face
aux changements.

*L'éducation est
un bon véhicule
pour faire face à ces
changements.»*

**SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS
PROFESSIONNELS-LES
ET DE BUREAU – QUÉBEC**



514 522-6511 / 1 800 561-7372



514 522-9000

Site web : www.sepb.qc.ca





FICHE D'INSCRIPTION

(les inscriptions sont limitées)

Éducation 2009-2010



Nom : _____
(En caractères d'imprimerie)

Tél.travail :(_____) _____ (_____)
Code régional Poste téléphonique

Résidence :(_____) _____
Code régional

Adresse : _____
_____ Code postal

Courriel : _____

Fonction syndicale : _____

Depuis quand? _____

SEP B-Québec, section locale : _____

Unité : _____

Cours choisis

Numéro du cours	Automne 2009	Printemps 2010	Automne 2010	Dates

Signature de la personne participante

Signature d'une personne dirigeante de la section locale

RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION COMPLÉTÉE

À VOTRE SECTION LOCALE RESPECTIVE

qui l'approuvera et la fera parvenir,
AU MOINS TROIS (3) SEMAINES AVANT LE DÉBUT DU COURS,
au SEP B-Québec a/s de Maurice Laplante
1200, avenue Papineau, bureau 250, Montréal (Québec) H2K 4R5
Téléphone : 514 522-6511 / télécopieur : 514 522-9000
courriel : mlaplante@sepb.qc.ca

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES SALAIRES POUR LES COURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Chaque année, le SEPB-Québec bénéficie d'une partie de la subvention accordée à la FTQ par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour la formation des travailleurs et des travailleuses. Nous remboursons donc les pertes de salaire encourues par la participation aux cours offerts au présent programme.

Pour être admissible au remboursement, le travailleur ou la travailleuse doit :

- ◆ Être membre en règle de sa section locale affiliée à la FTQ;
- ◆ Avoir l'autorisation d'une personne dirigeante de sa section locale pour participer à un cours en santé et sécurité offert par le SEPB-Québec;
- ◆ Compléter un formulaire *Je m'inscris* au début du cours en y indiquant :
 - Son taux de salaire horaire **régulier** (ce taux ne comprenant ni prime, ni avantages sociaux, ni vacances, ni autres avantages de quelque nature que ce soit);
 - Le nombre d'heures perdues pour chacune des journées du cours;
 - Apporter avec vous, lors du cours, une photocopie d'un talon de paie afin de justifier le taux horaire pour la comptabilité FTQ;
- ◆ Signer une feuille de présences pour chaque journée de cours.

Le SEPB-Québec remboursera à la section locale le salaire déclaré sur le formulaire *Je m'inscris*. Cette politique ne s'applique pas au personnel permanent (conseillers et conseillères) des syndicats et des sections locales.



Programme d'éducation et de formation syndicale du SEPB-Québec

1) Fin de semaine 2009-2010

A) Session de fin de semaine : 13 au 15 novembre 2009 Auberge Godefroy, Bécancour

- #1 Approche en situation de conflits
- #4 Le, la délégué-e social-e / Relation d'aide
- #5 A) Le, la délégué-e syndical-e
- #8 Leadership
- #21 Enquête d'accident

B) Session de fin de semaine : 16 au 18 avril 2010 Manoir des Sables, Magog

- #5 B) Le, la délégué-e syndical-e
- #6 Dossier de griefs
- #10 Négociation de la convention collective
- #25 Harcèlement psychologique : Enquête et méthode d'enquête

* *Le choix des autres formations syndicales est à déterminer par le Comité d'éducation du SEPB-Québec.*

C) Session de fin de semaine : 22 au 24 octobre 2010 Auberge Godefroy, Bécancour

- #2 Communication orale, Niveau I
- #5 C) Le, la délégué-e syndical-e
- #8 Leadership

* *Le choix des autres formations syndicales est à déterminer par le Comité d'éducation du SEPB-Québec.*



Programme d'éducation et de formation syndicale du SEPB-Québec

2) SEPB-Québec : projets à venir

Formation générale :

- #5 Le, la délégué-e syndical-e (3 jours)
- #6 Dossier de griefs (3 jours)
- #8 Leadership (3 jours)
- #10 Négociation de la convention collective (3 jours)
- Recrutement syndical (1 jour)
- Rédaction de journaux syndicaux (1 jour)
- Rôle du, de la délégué-e syndical-e pendant la négociation (2 jours)

Retraite :

- #30 Agir syndicalement pour prendre en charge nos régimes de retraite (3 jours)

ATELIER VIRÂGE

L'atelier VirÂge a pour but de vous sensibiliser à l'importance de bien planifier l'aspect financier de votre retraite. Il permet d'aborder les étapes de la planification financière et énumère les services-conseils que les Caisses d'économie du Québec mettent à votre disposition. Ce service est assuré par un planificateur financier que vous pourrez rencontrer individuellement, s'il y a lieu. Le résultat de cette démarche vous donnera l'heure juste sur ce que sera votre situation financière à la retraite.

Cet atelier vous aidera à déterminer si vous aurez suffisamment d'argent pour réaliser vos projets tout en maintenant le même niveau de vie et en vous permettant quelques petites extravagances.

CONFÉRENCE PROVISION

Vous êtes à 15, 20 ou encore 30 ans de la retraite ? Il est trop tôt pour y penser, direz-vous ? Malheureusement, chaque année des milliers de Québécoises et de Québécois prennent leur retraite sans aucune planification financière et sont contraints d'oublier leurs rêves et leurs projets d'avenir. C'est pourquoi il est suggéré de planifier dès maintenant.

La FTQ et les Caisses d'économie du Québec animent cette conférence pour vous aider à bien planifier cette étape importante et pour répondre aux questions suivantes :

- *Pourquoi préparer ma retraite? Est-ce compliqué?*
- *Qu'est-ce qu'un planificateur financier peut faire pour moi?*
- *Comment constituer mon capital de retraite?*



Programme d'éducation et de formation syndicale du SEPB-Québec

Santé et Sécurité :

- #20 Aménagement du poste de travail : initiation à l'ergonomie – analyse des postes de travail (2 jours)
- #21 Enquête d'accident (2 jours)
- #24 Harcèlement psychologique (2 jours)
- #25 Harcèlement psychologique : Enquête et méthode d'enquête (2 jours), **en 2010 : 18 et 19 février / 16 au 18 avril / 27 et 28 septembre**
- #26 Introduction à la santé et sécurité du travail (3 jours) 7 au 9 décembre 2009
- #27 Travail syndical en prévention (2 jours)
- #28 Réclamation à la CSST (3 jours)
- Conférence – 5 à 7 en santé et sécurité
- Prévention du suicide (2 jours)
- Santé mentale, avec Philippe Blouin (1 jour)

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les fiches d'inscription doivent être signées par une personne dirigeante de la section locale et doivent parvenir au SEPB-Québec Éducation au moins trois (3) semaines avant le début du cours.

Cependant, lorsque le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil d'un groupe, nous devons tenir compte des priorités et des besoins des sections locales.

AVIS DE CONFIRMATION

Chaque personne participante inscrite est informée et confirmée **par sa section locale respective du lieu et de l'heure où se tient la session**, ou encore de sa non-participation, faute de places disponibles.

CERTIFICAT

Chaque personne reçoit une attestation de cours lorsqu'elle le complète.



LIEUX

Les cours ne se donnent pas tous au même endroit. Il est donc très important de bien surveiller l'avis de confirmation sur lequel le lieu et la salle sont spécifiés.

**Au SEPB-Québec, le recrutement est essentiel.
Ensemble, priorisons le recrutement.
C'est aussi mon affaire !**

Formation générale

1

APPROCHE EN SITUATION DE CONFLIT (2 jours)

(Préalable : Le, La délégué-e syndical-e)

Ce cours vise à outiller les membres et aborde les différentes démarches de résolution de conflits. Il permet de se questionner sur les causes et les conséquences de ces conflits issus de nos milieux de travail. De plus, il détermine les actions à prendre afin d'agir syndicalement pour contrer ces conflits.

2

COMMUNICATION ORALE, NIVEAU I (3 jours)

Le but de ce cours est d'aider les responsables de comité, les membres délégués syndicaux et les personnes dirigeantes de section locale ou d'unité à organiser et à exprimer clairement, par la communication orale, leur pensée et leur action syndicale avec les membres, leur employeur, les instances syndicales et les médias.

Des ateliers servant à préparer un discours, une réunion ou une rencontre avec les employeurs seront au programme lors de cette fin de semaine d'éducation syndicale.

3

COMMUNICATION ORALE, NIVEAU II : PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE (3 jours)

Le but de ce cours est d'aider les personnes dirigeantes d'unité ou de section locale à organiser et à exprimer clairement, par la communication orale, leur pensée et leur action syndicale avec les membres, leur employeur, leurs instances syndicales et les médias. Ce cours explique aussi le fonctionnement des assemblées, les propositions et les règles de procédure. Dans une ambiance relaxante, on apprend à maîtriser les micros, à intervenir et à utiliser adéquatement les procédures pour faire avancer les réunions dans l'ordre tout en permettant à chacun d'exprimer son point de vue.

4

LE, LA DÉLÉGUÉ-E SOCIAL-E / RELATION D'AIDE (3 jours)

Ce cours prépare les personnes participantes à soutenir leurs collègues de travail aux prises avec des problèmes personnels : toxicomanie et autres dépendances, problèmes financiers et familiaux. On se préoccupe également des problèmes collectifs de santé mentale et de relations interpersonnelles difficiles générés par les nouvelles formes d'organisation du travail. On y apprend à pratiquer la relation d'aide et à explorer les ressources du milieu pour bien faire notre travail de référence. Enfin, on y discute des stratégies d'implantation d'un réseau de déléguées et délégués sociaux en lien avec nos structures syndicales.

5

LE, LA DÉLÉGUÉ-E SYNDICAL-E (3 jours)

Rôle de la personne déléguée dans son milieu de travail :

- Son rapport avec les membres;
- Son travail dans sa section locale ou son unité
- Sa participation aux autres niveaux du mouvement syndical

À qui s'adresse ce cours?

À toutes les personnes déléguées et/ou personnes dirigeantes de section locale ou d'unité.

Répertoire des cours

Formation générale

6

DOSSIER DE GRIEFS (3 jours)

(Préalable : Le, la délégué-e syndical-e)

Consolider ou développer, au moyen d'exercices pratiques, les habiletés et les techniques d'enquête de nos membres à toutes les étapes de la procédure : de la rédaction du grief, en passant par l'examen de l'ensemble des conditions attachées au droit réclamé, jusqu'au règlement possible du cas avant l'audition.

À qui s'adresse ce cours?

À ceux et celles qui sont directement impliqués dans tout le processus des plaintes et leur règlement.

7

L'ENTREVUE : FORMATION TECHNIQUE ET PRATIQUE (2 jours)

Cette formation a pour objectif de bien préparer les membres lors d'une entrevue et à mieux performer pour l'obtention d'un poste.

On étudie le processus de recrutement. On analyse l'affichage du poste, les qualifications et les exigences. On se prépare à l'entrevue en regardant de plus près les attentes de l'employeur par des exercices d'autoévaluation.

Pendant l'entrevue : ce à quoi vous devez vous attendre, les comportements à adopter en entrevue, le survol des erreurs à ne pas commettre et des choses à éviter. Après l'entrevue : faire votre grille d'autoévaluation.

8

LEADERSHIP (3 jours)

Cette formation se veut surtout un lieu de réflexion qui permettra aux personnes participantes d'identifier leur propre définition du leadership mais aussi de dégager parmi les styles les plus reconnus celui qui se rapproche davantage de nos valeurs syndicales. Nous tenterons également de comprendre les raisons pour lesquelles un groupe reconnaît à une personne le statut de leader.

À qui s'adresse ce cours?

Cette formation s'adresse à toute personne déléguée et/ou personne dirigeante syndicale, puisque chacun est un leader dans son champ d'action. Il est plus que jamais nécessaire d'avoir une vision commune pour mieux relever les nombreux défis qui attendent le monde syndical dans le contexte économique et social actuel, de façon à mieux soutenir et poursuivre nos engagements de militants et militantes.

9

MONDIALISATION : COMPRENDRE ET AGIR SYNDICALEMENT (2 jours)

Ce cours permet de comprendre le phénomène de la mondialisation néolibérale et ses impacts sur les conditions de travail et de vie. Il permet aussi de dégager des pistes d'action syndicale en vue d'une *autre* mondialisation, équitable et solidaire.

À qui s'adresse ce cours?

À toutes les personnes déléguées et/ou personnes dirigeantes de section locale ou d'unité.

Répertoire des cours

Formation générale

70

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE (3 jours)

Ce cours prépare à développer une stratégie de négociation, à produire des contre-propositions et à gagner nos priorités. Il permet d'expérimenter ce qu'est une négociation, de vivre l'expérience du travail d'équipe indispensable au comité de négociation, de prendre de l'assurance comme responsable ou porte-parole, et de s'informer sur le cadre légal des négociations.

71

UNION DELEGATE (3 jours)

Role of the Union Delegate in the workplace:

- His/her rapport with the members
- His/her work in the Local Unit
- His/her participation at other levels of the labour movement



SCHÉMA DU PLAN DE FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL À LA FTQ

FORMATION DE BASE

Introduction à la santé et sécurité du travail (3 jours)

Volet prévention

Le travail syndical en prévention (2 jours)

Enquête d'accident (2 jours)

Alerte aux décibels (3 jours)

Actions en prévention : Ergonomie et contaminants (10 jours)

Volet réparation

Réclamation à la CSST (3 jours)

Le dossier d'appel (3 jours)

Règles de preuve et de procédure (5 jours)

Plaideurs et plaideuses à la CLP (5 jours)

FORMATION SPÉCIALISÉE

Santé et sécurité

20 **AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL : L'ERGONOMIE - ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL (2 jours)**

La session vise à outiller les personnes dirigeantes des sections locales ou les personnes représentantes du comité de santé et sécurité afin de leur permettre d'analyser la situation dans leur milieu de travail respectif et de développer des propositions visant l'élimination des risques. Ce cours questionne les tâches, le stress et l'aménagement du poste de travail et ses conséquences sur la santé. Nous dressons un plan d'action pour agir dans chacun de nos milieux de travail.

21 **ENQUÊTE D'ACCIDENT (2 jours)**

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et de monter le dossier d'enquête. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation par une enquête en santé et sécurité. Cette méthode d'enquête nous permet, par sa rigueur et sa méthodologie, de bien rédiger ce pourquoi l'on est mandaté.

22 **ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL (1 jour)**

Cette journée thématique sert à guider les personnes participantes à travers une démarche de prévention pour éviter que la situation ne se détériore.

Nous nous donnerons une définition du phénomène et essaierons d'en comprendre les manifestations et les causes. Nous identifierons les sources d'épuisement professionnel et tenterons d'identifier les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation. Cette journée de réflexion abordera également les stratégies syndicales que l'on peut déployer pour contrer l'épuisement professionnel dans nos milieux de travail.

23 **FORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE (1 jour)**

En utilisant un modèle de formation interactif, nous mettrons en lumière les causes de la maladie mentale ainsi que les déterminants de la santé mentale. Ceci nous mènera à une réflexion sur les différentes écoles de pensée en psychologie et en psychiatrie et visera une compréhension élargie des différentes catégories de maladie mentale (schizophrénie, bipolaire, dépression, troubles de la personnalité). Nous tenterons de mettre en relief les déterminants d'une bonne intervention auprès des personnes qui sont aux prises avec un problème de santé mentale.

24 **HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE (2 jours)**

Ce cours vise à renseigner les personnes dirigeantes des sections locales ainsi que les personnes déléguées relativement aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail* et leur implication en santé et sécurité au travail. Les personnes participantes se pencheront sur la démarche syndicale à mettre en place afin de régler les cas de harcèlement et pour les prévenir.

Santé et sécurité

25 HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : ENQUÊTE ET MÉTHODE D'ENQUÊTE (2 jours)

Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base, s'adresse principalement **aux personnes nommées par leur section locale** pour faire enquête en matière de plainte pour harcèlement psychologique mais aussi **à toute personne dirigeante de la section locale ou d'unité concernée.**

26 INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (Nouveau cours) (3 jours)

Avec comme point de départ de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours a pour objectif de s'initier à la santé et sécurité du travail. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

À qui s'adresse ce cours?

Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne déléguée syndicale impliquée dans son syndicat. Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

27 TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION (2 jours)

Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base « Introduction à la santé et sécurité du travail » s'adresse principalement aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux personnes déléguées syndicales. En plus d'examiner de façon précise le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

28 RÉCLAMATION À LA CSST (3 jours)

Faisant suite au cours de base en santé et sécurité, ce cours permet de mieux intervenir lorsque des membres veulent réclamer à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

On y étudie la loi, les réclamations, la compensation, les prestations, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CSST.



Répertoire des cours

Retraite

30 **AGIR SYNDICALEMENT POUR PRENDRE EN CHARGE NOS RÉGIMES DE RETRAITE (3 jours)**

Ce cours vise à permettre une meilleure prise en charge syndicale des régimes complémentaires aussi bien en matière de négociation que d'administration des régimes.

Les objectifs visés sont : pouvoir mieux évaluer la capacité de chacun de nos régimes; saisir les besoins actuels et futurs de nos membres; informer en quantité et en qualité nos membres; organiser l'action syndicale de nos membres actifs et retraités.

31 **PRENDRE EN CHARGE NOS RÉGIMES DE RETRAITE (3 jours)**

Ce cours s'adresse aux membres d'un comité de négociation ou aux membres d'un comité de retraite. Il permet de réfléchir sur les objectifs syndicaux ainsi que sur les revendications et l'action syndicale en regard de la retraite. On traite, entre autres, des lois régissant les régimes de retraite publics et privés, de la fiscalité et du rôle du mouvement syndical dans le développement des régimes de retraite. On apprend comment administrer un régime de retraite à titre de personne représentante des travailleurs et des travailleuses.

Il est organisé conjointement par le Service de l'éducation de la FTQ et par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ. Ce dernier rembourse les salaires selon sa politique.

32 **PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE (3 jours)**

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On traite des divers changements à entrevoir et ce, à travers les multiples facettes de la vie. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'inaptitude. On discute de certaines questions relatives à l'organisation du temps, à la santé et aux relations interpersonnelles qui pourraient influencer de façon significative la vie de personne retraitée.

Ce cours est ouvert aux conjointes et aux conjoints pour lesquels les mêmes modalités de fiche d'inscription et de frais, s'il y a lieu, s'appliquent.

33 **RÉGIME DE RETRAITE RREGOP (3 jours)**

La session d'information s'adresse aux personnes ayant à répondre, à titre de personne déléguée syndicale, à des questions touchant le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Apportez votre dernier relevé reçu du RREGOP.

34 - ATELIER VIRÂGE (2 h 30)

35 - CONFÉRENCE PROVISION (2 h 30)